



DDE non responsable et Indemnisation

Par Tuyaumystere

Bonjour,

Je suis victime de DDE non responsables causés par mes voisins.(maison devenue insalubre)

J'ai cru comprendre que la réparation de mon préjudice devait être total puisque je ne suis pas responsable du sinistre.

Par conséquent l'assurance devrait me verser l'intégralité du montant des dommages (donc sans indemnité différée) et faire un recours auprès de l'assurance des voisins.

Est-ce correct ? Comment dois-je procéder?

Merci pour vos conseils